

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 06 JUIN 2025



ID : 063-200083921-20250520-202531D-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 20 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 15 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, François PIGNOL, Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Hélène LAGRANGE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. Julien MONTAGNÉ a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Jean DELAUGERRE, Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-31 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION BIO 63 ET LA COMMUNE DE MUR SUR ALLIER

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est envisagé de mettre en place un marché hebdomadaire avec des producteurs bio sur les quais d'Allier tous les jeudis de 17h à 19h et propose de conventionner avec l'association BIO 63, qui serait notre gestionnaire délégataire.

La convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la commune et l'association BIO 63 qui s'engage à :

- assurer la communication sur le marché bio de MUR-SUR-ALLIER, mobiliser des fermes bio avec des productions locales, accompagner la dynamique d'entrée et sortie des producteurs et artisans bio sur le marché, appuyer l'animation du collectif de producteurs et artisans bio du marché, veiller à la certification des producteurs et artisans du marché, accompagner l'organisation et la communication des marchés festifs organisées par les membres du marché bio et la mairie de MUR-SUR-ALLIER.

De son côté, la commune s'engage à : mettre à disposition le domaine public, par arrêté municipal, de la place du Quai d'Allier de Mur-sur-Allier aux producteurs du marché bio, pour l'installation hebdomadaire du marché bio, les jeudis entre 17 heures et 19 heures, à partir du 5 juin 2025, assurer la communication sur le marché bio de MUR-SUR-ALLIER auprès des habitants de la commune et sur le territoire limitrophe de la commune, favoriser des conditions d'accès et d'accueil favorable au bon déroulement du marché bio par la mise à disposition, chaque semaine, d'un lieu adapté aux membres du marché, accompagner l'organisation et la communication des marchés festifs organisés par les producteurs du marché.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 06 JUIN 2025

ID : 063-200083921-20250520-202531D-DE

Berger
Levrault

Il est proposé d'accueillir gratuitement les producteurs jusqu'à la fin de l'année 2025 puis de leur appliquer ensuite le tarif en vigueur pour l'occupation du domaine public et d'autoriser M. le Maire à signer la convention définissant le partenariat entre la commune et l'association BIO 63.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat entre l'association BIO 63, représentée par son co-président, M. Stéphane LEONARD, 11 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE et la commune de MUR SUR ALLIER
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 20 mai 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 21 mai 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

